



## INSCRIPTION OBLIGATOIRE DE L'ENFANT

**Lundi 18 h dernier délai (pour le mercredi suivant)**

L'accueil se réalise en demi-journée avec ou sans repas / ou uniquement repas  
(facturé 4.00 €, livré par un prestataire)

### **12 h 00 – 12 h 30 :**

- Arrivée des parents pour récupérer leurs enfants.
- Récupération à la sortie des classes, à pied, pour les écoles de Châtillon/Thouet.
- Possibilité de transport pour les écoles de la Communauté de Communes vers le CSC MPT, sur inscription (3 € / enfant / mercredi).
- Accueil des enfants déposés par leur famille au restaurant scolaire de l'école élémentaire.

## LORS DE L'INSCRIPTION, VOUS DEVEZ VOUS MUNIR DES PIÈCES SUIVANTES

- Carnet de Santé de l'enfant
- Numéro d'allocataire CAF ou MSA
- Bons Vacances MSA
- Numéro de Sécurité Sociale des Parents
- Feuille d'inscription de présence de l'enfant (datée et signée)
- Règlement par chèques, chèques ANCV ou espèces

## POUR BÉNÉFICIER DE NOS SERVICES CHAQUE FAMILLE DOIT POUR CHAQUE ENFANT ACCUEILLI :

- S'acquitter du montant de l'adhésion 6.00 € individuelle enfant ou 16 € la famille.
- Remplir la feuille d'inscription des jours de présences (à télécharger sur notre site ou à remplir sur place).
- Accepter le règlement intérieur.

Si inscription tous les mercredis du mois en ½ journée, application du ½ tarif sur le dernier mercredi du mois. Application ½ tarif, à partir du 3ème enfant (ou +) inscrit et accueilli simultanément.

### **Horaire d'ouverture de l'Accueil de Loisirs : 12h à 18 h 30**

Accueil de début d'après-midi : de 13 h 30 à 14 h 30

Accueil du soir : de 17 h 00 à 18 h 30

### **Horaires d'ouvertures des bureaux du CSC MPT**

Lundi de 14 h 00 à 18 h 15

Mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 15

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 15

Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 15

Vendredi de 14 h 00 à 16 h 00

Tarifs consultable sur notre site internet  
[www.mpt-chatillon.jimdo.com/](http://www.mpt-chatillon.jimdo.com/)